



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des pêches et des océans

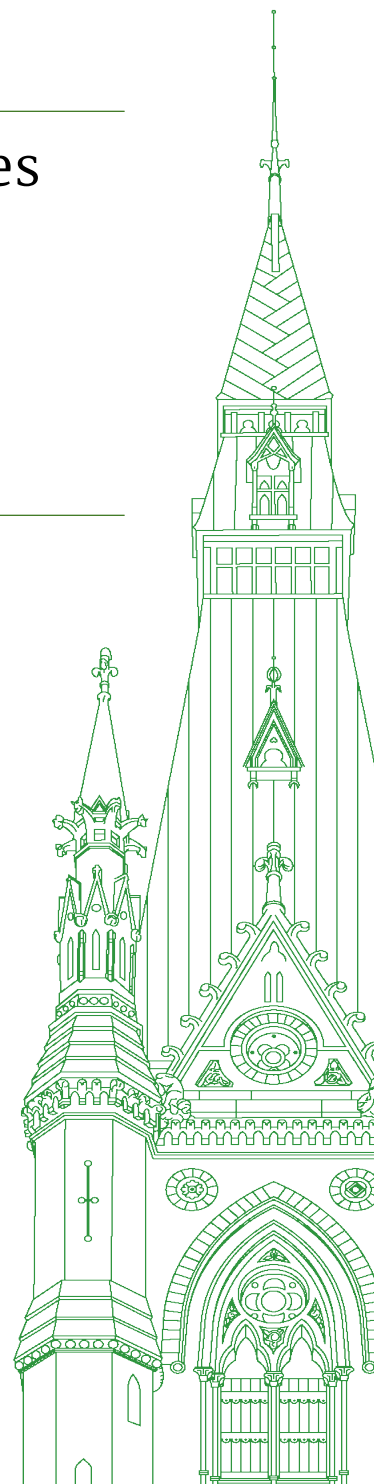
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 024

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le lundi 23 février 2026

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le lundi 23 février 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): La séance est ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 24^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens d'abord à souligner que nous sommes réunis sur le territoire ancestral et non cédé du peuple algonquin anishinabe. Je suis reconnaissant que notre comité puisse faire son important travail sur les terres dont ils sont les gardiens depuis des temps immémoriaux.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité se réunit pour poursuivre son étude des protections marines et côtières.

Je tiens à remercier les témoins d'aujourd'hui de leur compréhension à la suite de l'annulation des réunions de comités le 11 février et d'avoir réorganisé leur horaire pour être ici en personne ou virtuellement.

[Français]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent y participer en personne ou par l'entremise de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de poursuivre, j'aimerais demander à tous les participants en personne de consulter les directives inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures servent à prévenir les incidents audio et les retours de son et à protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier des interprètes.

Conformément à nos motions de régie interne, j'aimerais informer les membres du Comité que tous les témoins qui comparaissent virtuellement aujourd'hui ont effectué avec succès les tests techniques requis.

Je vais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui utilisent l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'an-

glais et le français. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

[Français]

Les députés présents dans la salle qui souhaitent prendre la parole doivent lever la main. Les députés qui participent à la réunion au moyen de l'application Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ».

[Traduction]

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons en personne Doug Mavin, pêcheur commercial. Par vidéoconférence, nous accueillons Colin Sproul, président de la Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association. Nous accueillons également, par vidéoconférence, Glenn Kierce, directeur général de Coast Tsimshian Fish Plant Ltd.

Nous allons commencer par les déclarations liminaires des témoins, pour cinq minutes ou moins, en débutant par M. Mavin.

Doug Mavin (pêcheur commercial, à titre personnel): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, de me donner l'occasion de m'adresser à vous.

Je m'appelle Doug Mavin. Je suis un pêcheur commercial qui travaille dans ce secteur depuis plus de 40 ans. Ma famille participe activement à presque toutes les pêches côtières. Nous avons également participé à des études et des associations du secteur pour soutenir la gestion des pêches. La pêche commerciale est l'épine dorsale de notre famille depuis quatre générations. Elle fournit des produits de la mer frais non seulement à notre famille, mais aussi au monde entier.

Nous mettons un point d'honneur à fournir des produits de la mer de grande qualité tout en gérant cette riche ressource de manière responsable. Nous dépendons de pêcheries abondantes, saines, bien gérées et viables.

La pêche commerciale en Colombie-Britannique est directement touchée par le processus des ZPM, en particulier dans la biorégion du plateau Nord. En 2019, les acteurs du secteur se sont réunis à leurs frais pour élaborer un plan qui permettrait d'atteindre les objectifs de conservation tout en atténuant considérablement les répercussions sur les pêches. Il s'agissait d'un effort substantiel et bien organisé entrepris par l'équipe de planification marine. Nous avons atteint tous les objectifs de conservation tout en réduisant les effets sur notre secteur d'environ 75 %.

Malgré cela, les partenaires de la biorégion du plateau Nord ont choisi de ne pas respecter cet effort dans la poursuite de leurs propres objectifs. La Colombie-Britannique dispose déjà de mesures telles que 164 zones de protection du sébaste, qui n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque forme d'évaluation; 29 refuges de récifs d'éponges siliceuses de taille égale à celle d'Ottawa; et d'autres mesures rigoureuses, comme des quotas stricts de prises accessoires, des systèmes de surveillance des pêches de calibre mondial et des plans de gestion hautement adaptatifs conçus pour soutenir et protéger les ressources marines.

Les quotas de prises accessoires sont si stricts qu'ils ont eu pour effet de fermer de grandes zones à la pêche à la ligne et à l'hameçon, car les prises accessoires dépassent les prises directes, à un point tel que ces zones sont inaccessibles à de nombreuses pêches de poisson de fond. Nous avons bien ajusté nos pêches en fonction de ces mesures. Nous avons appris à nous adapter et à éviter les aires de conservation interdites et les prises accessoires pour nos pêches dirigées. Nous disposons de systèmes de calibre mondial pour la collecte de données des journaux de bord et pour la surveillance des bateaux en temps réel afin de suivre avec précision les activités de pêche.

Malheureusement, nos données ont été utilisées dans le cadre du processus des ZPM afin d'identifier encore plus de zones qui deviendraient interdites. Il s'agit de zones dans lesquelles nous avons adapté nos pratiques de pêche et où nous pouvons encore atteindre nos objectifs en matière de conservation et de pêche. En même temps que nous sommes confrontés à la création des ZPM, nous faisons face à un certain nombre d'aires protégées et de conservation autochtones créées hors du cadre fédéral par des Premières Nations.

Les pêcheurs sont laissés à eux-mêmes face à ce problème. Le MPO nous dit que ces zones sont ouvertes à la pêche commerciale, tandis que les Premières Nations nous menacent directement de conséquences graves si nous y pêchons. Le MPO et la GRC ont choisi d'appliquer une politique d'apaisement et de non-application des droits de pêche commerciale. En cas de conflit, la solution du MPO est de fermer ces zones en invoquant un problème de sécurité.

Globalement, les refuges de sébaste et de récifs d'éponges siliceuses, les règles sur les prises accessoires, les ZPM et les demandes des Premières Nations ont confiné nos pêches à un espace de plus en plus restreint. Mon entreprise a été directement touchée par la saturation des lieux de pêche et la réduction de la productivité, ce qui a entraîné une augmentation des coûts. Nos entreprises de pêche portent le fardeau financier d'un programme élaboré par l'ONU et appuyé par le gouvernement du Canada. Ces décisions et les nombreuses autres prises par le ministère continuent de nuire sciemment à la pêche commerciale en Colombie-Britannique.

Le coût humain pour notre secteur est tangible. Les jeunes le quittent en grand nombre au moment même où un nombre important de pêcheurs arrive à l'âge de la retraite. Soyons clairs, le problème ne reflète pas l'état des stocks de poissons ou la santé des écosystèmes marins. Il s'agit de la conséquence directe d'une politique gouvernementale systématique visant à miner la pêche commerciale en Colombie-Britannique. Cela n'est nulle part plus évident que dans ma propre famille. Posez la question à n'importe lequel de mes quatre enfants, et ils vous diront qu'ils adorent la pêche commerciale. Malheureusement, aucun d'eux ne peut considérer cela comme une carrière viable, donc pour ma famille, l'entre-

prise de pêche et toutes les connaissances acquises au cours de quatre générations de dur labeur se termineront avec moi.

Merci encore une fois de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous, et je répondrai volontiers à vos questions.

• (1105)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Colin Sproul, pour cinq minutes.

Colin Sproul (président, Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association): Monsieur le président et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous donner l'occasion de vous faire part de notre point de vue.

Je comparais devant vous aujourd'hui au nom de la Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association. Depuis 30 ans, nous représentons les familles de pêcheurs propriétaires-exploitants sur les rives de la baie de Fundy, en Nouvelle-Écosse. Notre groupe a une tradition remarquable de défense des pratiques de pêche durables et de gestion communautaire des pêches.

Au cours de cette période, notre engagement à l'égard de l'utilisation responsable des ressources nous a amenés à établir des partenariats avec de nombreux groupes du milieu universitaire et de la conservation. Nous avons toujours coopéré avec les gouvernements et les organismes de réglementation à tous les niveaux, ce qui nous a valu une réputation d'allié précieux sur les enjeux liés aux océans. Nos membres sont fiers de cet héritage et sont déterminés à préserver notre mode de vie pour les générations futures de Néo-Écossais.

Nous sommes très préoccupés par la création de zones de protection marine. Lorsque nous avons été convoqués pour la première fois à l'administration centrale du MPO dans le Canada atlantique et que les plans du ministère nous ont été présentés, nous avons été choqués de découvrir que les aires d'intérêt pour la création de zones de protection marine avaient déjà été identifiées et choisies.

Deux zones en particulier englobaient les zones de pêche les plus importantes sur le plan économique pour nos membres: des zones où l'on pêche de manière responsable et durable depuis des générations. L'exclusion de ces lieux de pêche porterait un coup fatal au mode de vie de nos membres. Le fait que ces zones d'intérêt dans la baie de Fundy aient été choisies sans consultation approfondie de la Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association en dit long.

La raison de cette exclusion était claire pour nous: l'alliance sans scrupules entre le ministère, certaines universités canadiennes et des organisations non gouvernementales environnementales, ou ONGE. La majorité de ces ONGE reçoivent des fonds importants de l'étranger et les utilisent pour faire du lobbying auprès du gouvernement canadien. Certaines universités reçoivent des subventions massives du gouvernement fédéral, puis produisent des études qui cherchent à justifier les motivations idéologiques du gouvernement actuel en matière de protection des océans. Un petit groupe d'universitaires qui se connaissent bien sont les principaux acteurs de ces trois groupes.

Les collectivités côtières se demandent quels intérêts sont représentés par des personnes qui semblent passer librement d'un rôle à l'autre, tantôt régulateurs, tantôt scientifiques, tantôt lobbyistes.

Nous croyons qu'il est important de noter que tous les océans du Canada bénéficient d'un niveau de protection très élevé, qui dépasse généralement celui offert par la création de zones de protection marine dans les pays en développement. Les engagements du Canada aux Nations unies à l'égard de niveaux de protection arbitraires de 20 % et 30 % de nos océans ont été pris par des représentants de ces mêmes ONGE — encore une fois, sans consulter notre secteur.

Les gouvernements précédents avaient jugé bon de nommer un [*Difficultés techniques*] pour représenter un secteur aussi important à ces discussions. Aucun n'a été nommé depuis 2015, ce qui fait que le secteur est représenté par des groupes désireux de nous dénigrer, alors que nous avons certaines des pêches les mieux gérées au monde.

Le même comportement continue d'être observé au ministère des Pêches, qui semble heureux de collaborer financièrement et autrement avec des ONGE canadiennes et même américaines pour dénigrer injustement l'industrie canadienne de la pêche. Il est scandaleux de voir l'argent de nos impôts dépensé aux États-Unis pour nuire à notre réputation de pêche durable dans un marché si important pour nous. Les pêcheurs s'attendent à juste titre à ce que notre gouvernement nous défende sur la scène internationale.

Comme la plupart des innombrables problèmes que nous constatons au sein du ministère des Pêches aujourd'hui, ceux-ci reposent sans aucun doute sur le manque de mobilisation et de consultation auprès des pêcheurs et de leurs organisations et sur l'influence injustifiée des ONGE. Il est temps de mettre en veilleuse le développement des ZPM et de renouer le dialogue avec les collectivités côtières afin d'éviter les graves dommages économiques qui, avec les plans actuels, frapperont le secteur le plus important du Canada atlantique.

Le lien de confiance entre notre secteur et le ministère en ce qui concerne la création de ZPM a certainement été brisé. Il incombe maintenant au ministère des Pêches de le rétablir.

• (1110)

Merci, monsieur le président et messieurs les membres du Comité. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Sur ce, nous allons conclure les déclarations préliminaires avec Glenn Kierce, pour cinq minutes.

Glenn Kierce (directeur général, Coast Tsimshian Fish Plant Ltd): Merci, monsieur le président et messieurs les membres du Comité, de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Je m'appelle Glenn Kierce. Je suis le directeur général de l'usine de transformation du poisson Coast Tsimshian, qui appartient exclusivement à la Première Nation Lax Kw'alaams. De plus, je suis leur directeur général des opérations de pêche. Je travaille pour la nation depuis 2012, et je pêche sur cette côte depuis 44 ans. Je suis un pêcheur de troisième génération. Je suis directeur de la Deep Sea Trawlers Association of British Columbia, directeur de la Canadian Groundfish Research and Conservation Society et membre du conseil consultatif sur le chalutage du poisson de fond.

Dans le cadre de ces fonctions, je participe activement aux processus de cogestion et de prise de décisions qui soutiennent la gestion durable de notre pêche au chalut. La pêche n'est pas seulement mon travail. C'est ma vie, l'histoire de ma famille et l'épine dorsale

de la collectivité. Notre nation gère les ressources marines de manière durable depuis plus de 15 000 ans, guidée par la loi Tsimshian et une perspective de planification de sept générations. La conservation n'est pas quelque chose de nouveau pour nous; elle fait partie intégrante de notre identité.

Aujourd'hui, je ne suis pas ici pour m'opposer à la conservation. Je suis ici pour parler de la façon dont les zones de protection marine sont mises en œuvre et des risques très réels que cette approche pose pour les pêches durables, les moyens de subsistance des Autochtones et les infrastructures côtières.

L'usine de transformation Coast Tsimshian emploie 100 personnes à temps plein. Pendant la haute saison du saumon, ce nombre passe à 170, ce qui représente 25 % de la communauté. Il s'agit d'emplois de qualité qui permettent de subvenir aux besoins des familles dans une collectivité isolée où les possibilités d'emploi sont extrêmement limitées. Des emplois stables et valorisants sont essentiels au bien-être de la collectivité et jouent un rôle clé dans la promotion de la santé sociale et mentale au sein des communautés autochtones. Nous sommes également la seule usine de transformation du poisson de fond des Premières Nations sur la côte nord. Si notre usine ralentissait ou fermait ses portes, il n'y aurait pas d'autre employeur ou de plan de secours. Les emplois, les revenus et la stabilité des collectivités seraient immédiatement menacés.

Le processus de ZPM de la biorégion du plateau Nord comprend 17 Premières Nations signataires, mais il y a 204 Premières Nations en Colombie-Britannique et beaucoup d'autres nations le long de la côte dont les moyens de subsistance sont directement touchés par ces décisions. Ce réseau de ZPM n'a été créé que par un petit nombre de Premières Nations, en collaboration avec un groupe restreint de fonctionnaires et d'ONG, ignorant un nombre important de voix autochtones. La participation autochtone aux pêches commerciales du Canada est importante, les Premières Nations représentant environ 20 à 25 % des titulaires de permis et des participants. Les décisions de cette ampleur risquent de créer des tensions entre les nations en privilégiant certaines perspectives au détriment d'autres, plutôt que de renforcer des relations inclusives sur l'ensemble de la côte.

Nous sommes profondément investis dans nos pêches durables et nous voulons nous assurer qu'elles demeurent viables et accessibles afin que les familles de pêcheurs autochtones et non autochtones puissent continuer à y participer pour les générations à venir. C'est pourquoi le processus de ZPM de la biorégion du plateau Nord est si préoccupant. Il ne menace pas que les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Il risque également de décimer des communautés côtières autochtones entières.

La pêche au chalut du poisson de fond qui approvisionne nos [*difficultés techniques*] mesures de conservation dans le monde. Dans [*difficultés techniques*] qui ont gelé la zone de pêche existante et [*difficultés techniques*] comme les coraux et les éponges. Aujourd'hui, le chalutage se pratique sur moins de 6 % de toute la côte de la Colombie-Britannique. Cette empreinte est permanente. Nous ne [*difficultés techniques*] les pêches sont certifiées par le MSC pour 16 espèces, en utilisant à la fois des engins de pêche de fond et de pêche pélagique. Cette certification est une reconnaissance mondiale du fait que les pêches sont durables, bien gérées et respectueuses de l'environnement. Malgré tout, le processus pour la biorégion du plateau Nord propose de supprimer l'accès à un autre 27 % des zones de pêche au chalut.

Sur la côte du Pacifique, il y a déjà une gestion des pêches de calibre mondial. Nous menons nos activités en fonction de données scientifiques rigoureuses, d'une surveillance en temps réel, de règles applicables et d'une gestion adaptative qui tient compte du changement des conditions dans l'océan. Ces systèmes ne sont pas théoriques; ils fonctionnent tous les jours. En tant que pêcheur de troisième génération ayant 44 ans d'expérience, je suis fier du système de gestion des pêches que nous avons mis en place. Je crois qu'il fait un excellent travail pour protéger les habitats sensibles, conserver les stocks de poissons et soutenir un écosystème marin sain et prospère. Ce succès devrait être reconnu et mis à profit, et non pas ignoré par des politiques qui ne tiennent pas compte des forces du système en place.

• (1115)

Je veux souligner clairement qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les pêches survivent si le blocage des zones de pêche est maintenu. Les activités ne cessent pas même si les zones de pêche sont fermées. Cela entraîne de la congestion, des risques pour la sécurité et des inefficacités opérationnelles qui finissent par nuire aux objectifs très durables que les aires marines protégées sont censées atteindre.

Je vous remercie de m'avoir invité à m'adresser au Comité. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup. Les déclarations liminaires sont terminées.

Nous allons commencer la première série de questions de six minutes avec M. Small.

• (1120)

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais remercier les témoins de contribuer à cette étude importante.

Monsieur Sproul, vous êtes un défenseur exceptionnel de l'industrie de la pêche dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse depuis plusieurs décennies. L'industrie de la pêche vaut près de 1 milliard de dollars ou un petit peu plus dans votre région pour les familles de pêcheurs, les fournisseurs, les constructeurs de bateaux et tous les autres dans votre économie qui dépendent de ses retombées.

Le Comité a essayé d'obtenir des réponses sur les répercussions économiques, sur les analyses coûts-avantages et sur les questions connexes auprès de ceux qui encouragent l'adhésion du gouvernement à l'initiative des Nations unies visant à protéger au moins 30 % des terres, des eaux douces et des océans de la planète d'ici 2030, aussi appelée objectif 30x30. À votre connaissance, un énoncé des répercussions économiques, une étude ou un document quelconque ont-ils été publiés sur les conséquences de la fermeture d'aires marines pour l'industrie de la pêche et pour ceux qui dépendent de ses retombées?

Colin Sproul: À la question très importante que M. Small vient de poser, la réponse est non: le ministère admet volontiers qu'il n'a aucune idée à ce stade-ci des répercussions économiques extrêmes de certaines des décisions fondées sur des motifs idéologiques qui continuent à être prises sur la gestion des pêches.

[*Difficultés techniques*] en Nouvelle-Écosse: le plus grand secteur exportateur, le principal employeur et le fondement et l'épine dorsale de l'économie du Canada atlantique. Je pense que les membres de l'industrie s'attendent à juste titre que le gouvernement

prenne acte de ces préoccupations avant d'aller de l'avant, mais comme certains témoignages en ont fait état aujourd'hui, notre point de vue a été exclu non seulement des considérations sur la durabilité et la conservation, mais aussi des considérations économiques.

Nous constatons que la principale impulsion pour l'établissement des aires marines protégées, ou AMP, vient des ONGE, qui semblent agir au diapason des politiques du gouvernement libéral. Nous voyons que le gouvernement tente d'obtenir une acceptabilité sociale pour ses objectifs de conservation fondés sur des motifs idéologiques auprès de collectivités où cette acceptabilité sociale n'existe pas.

Je tiens à préciser que les collectivités côtières que je représente ne soutiennent pas l'établissement de ces aires dans nos lieux de pêche les plus importants lorsque sont possibles la protection des océans et l'atteinte des cibles dans des domaines dont l'importance économique pour l'industrie de la pêche est moindre. Pour faire un parallèle avec les industries terrestres, je ferais remarquer que les politiques de protection des forêts visent les forêts anciennes, qui ne sont pas très importantes pour la foresterie.

Clifford Small: Monsieur Sproul, êtes-vous en train de dire que le gouvernement pourrait atteindre son objectif 30x30 pour apaiser les Nations unies s'il protégeait des aires qui sont essentiellement vierges où aucune activité de pêche n'a encore été menée plutôt que des aires où la pêche a été pratiquée et où au fil des ans, comme c'est le cas pour l'utilisation des terres, les dommages sont difficiles à réparer? À propos du point que vous avez soulevé tout à l'heure, à votre avis, quelle proportion des étendues océaniques n'a été touchée par aucune industrie et pourrait par conséquent être protégée à 100 %?

Colin Sproul: Oui. Le Canada est certainement en mesure d'atteindre les cibles des Nations unies sans affecter les lieux de pêche ayant une grande valeur économique. Les États-Unis l'ont fait. Sous l'administration Obama, une grande étendue océanique en territoire américain a été protégée sans que cela affecte la pêche commerciale. N'oublions pas que pendant les consultations initiales, on ne nous a pas demandé, d'une part, quelles étaient selon nous les aires marines les plus importantes à protéger, et d'autre part, ce qui est tout aussi important, quelles zones protéger sans affecter les résultats financiers de nos membres.

J'en arrive à un autre point important. Nous possédons des connaissances générationnelles sur les aires écosensibles qui selon nous devraient être protégées telles que les aires de croissance de l'industrie du homard. On ne nous a jamais invités à donner notre avis sur les aires écosensibles avant l'étape de l'établissement des zones d'intérêt, ce qui dépasse l'entendement étant donné les connaissances générationnelles de nos membres sur les aires considérées comme importantes.

Clifford Small: Pourriez-vous répondre rapidement, monsieur Sproul? Le temps est presque écoulé.

Des tenants de l'adhésion à l'objectif 30x30 sur la protection des aires marines qui sont venus témoigner devant le Comité ont dit que la fermeture de certaines zones à la pêche accroîtrait les possibilités hors de ces zones. Êtes-vous d'accord?

• (1125)

Colin Sproul: Je tiens à souligner que la meilleure gestion des pêches dans le monde se fait au Canada. Aucune pêcherie dans l'histoire, n'importe où sur la planète, ne rapporte autant que la pêche au homard au Canada atlantique, et c'est grâce à la gestion biologique assurée par les pêcheurs au sein de l'industrie.

L'idée selon laquelle il faut protéger l'océan contre l'industrie est erronée. Les familles de pêcheurs seront toujours les meilleurs intendants de la ressource pour la simple raison que les familles vivent de cette ressource depuis des générations, et qu'elles veulent que leurs enfants et les générations suivantes en vivent également. Personne n'est mieux placé que les pêcheurs pour assurer l'intendance de l'industrie.

Je rejette les arguments fallacieux qui soutiennent la nécessité d'instaurer des AMP pour protéger l'océan contre les pêches au Canada, où certaines pêches font partie des plus réglementées sur la planète.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Small.

[Français]

Monsieur Cormier, vous avez la parole pour six minutes.

Serge Cormier (Acadie—Bathurst, Lib.): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Tout d'abord, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue, M. Chris Bittle, qui remplace M. Morrissey aujourd'hui.

Je vais commencer avec M. Sproul.

Merci de revenir devant le Comité.

Comme je l'ai dit à votre collègue, M. MacPherson, lors d'une réunion précédente, vous êtes tellement assidu que vous mériteriez une carte de fidélité. Nous écoutons toujours avec intérêt vos observations.

Vous avez soulevé les difficultés que posent les AMP, et je pense que vous parliez de la baie de Fundy. Ces AMP proposées dont vous parlez consistent-elles seulement à proposer la possibilité d'interdire la pêche dans certaines zones? Allez-vous avoir l'occasion d'en discuter plus en détail lors de réunions à venir avec les représentants du MPO et avec les organisations du domaine des pêches? Quel problème anticipez-vous d'entrée de jeu avec ces AMP proposées?

Colin Sproul: Merci de cette excellente question.

Le problème découle d'un manque de confiance. Le lien de confiance entre les associations qui représentent l'industrie et le ministère s'est brisé. Même si les zones dont je parle sont des zones d'intérêt proposées qui ne sont pas encore en passe de devenir des AMP, nos membres ne pensent pas que nos intérêts seront pris en compte dans l'état actuel des choses.

J'ai vu comment s'amorce l'établissement des AMP. Lorsque les pêcheurs tentent de savoir si les pêches au casier et les pêches à l'hameçon seront encore permises dans les zones en question et qu'ils demandent une confirmation par écrit, le ministère refuse de fournir des réponses claires et de les consigner pour l'industrie. Les préoccupations de nos membres découlent toutes d'un manque de confiance entre l'industrie et le ministère.

Pour rétablir la confiance, il faut recommencer à la case départ et avoir la capacité de donner notre point de vue sur ce que devraient être les zones d'intérêt. Je pense que mes membres savent que nos lieux de pêche renferment des zones écologiques importantes où la pêche ne peut pas se pratiquer. Ils savent que ces lieux renferment des aires de croissance et que s'y déroulent d'autres phases importantes du cycle vital que veut préserver l'industrie.

Je répondrais à votre question en disant qu'il faut rebâtir la confiance.

Serge Cormier: Au sujet de la confiance de vos membres, vous dites que lorsque vous arrivez à une réunion, les représentants du ministère mettent une carte sur la table et vous lancent: « En passant, chers amis, cette zone que vous voyez sera fermée à la pêche. » Est-ce bien de cette manière que les choses se passent?

Colin Sproul: C'est ainsi que les choses se passent.

Une autre question importante pour nous — peut-être aussi la plus inquiétante — c'est que lorsque nous arrivons à ces réunions, nous voyons que des représentants d'ONG environnementales, dont la quasi-totalité du financement provient de sources américaines, sont assis à la table avec le même statut que le nôtre. Or, ces organismes ont déjà eu l'occasion de faire part, en privé, de leurs observations avant même le début de la réunion.

Lorsque de retour à la maison, je fais une recherche sur le Web sur le conseil d'administration de ces groupes, je découvre souvent que les noms figurent sur une liste des anciens membres du personnel politique du gouvernement de Justin Trudeau, ce qui m'amène à m'interroger sur leurs motifs.

• (1130)

Serge Cormier: Merci, monsieur Sproul.

Monsieur Mavin, je ne connais pas très bien les pêches en Colombie-Britannique, mais mon père a été pêcheur sur la côte Est toute sa vie.

Je pense que vous l'avez mentionné dans votre déclaration, mais quel type d'entreprise de pêche avez-vous?

Doug Mavin: Je pratique la pêche du saumon à des fins commerciales depuis des années. J'ai aussi pratiqué la pêche du hareng et du flétan ainsi que la pêche de poissons de fond à l'hameçon et à la ligne, y compris les espèces de sébaste et la morue-lingue. Je pratique aussi la pêche de la crevette à des fins commerciales.

Puisque je ne rajeunis pas, je ne pêche plus autant qu'auparavant. À une époque, je passais environ sept mois par année en mer.

Serge Cormier: Avez-vous dit que certaines de ces zones en Colombie-Britannique sont fermées à certaines de vos pêches?

Doug Mavin: C'est exact.

Serge Cormier: Vous avez aussi parlé des prises accessoires. Vous avez dit que vous aviez réussi à vous y adapter. Comment avez-vous fait? Les gens qui connaissent l'industrie savent que c'est difficile de pêcher une espèce en particulier lorsque plusieurs autres espèces sont capturées en même temps. Comment avez-vous réglé cette difficulté?

Doug Mavin: En Colombie-Britannique, en ce moment, certaines zones sont connues de la plupart d'entre nous. L'esprit de collaboration est la norme dans l'industrie. Les pêcheurs collaborent très étroitement entre eux par nécessité. Jadis, nous avions nos secrets, mais cette époque est révolue parce que nous devons nous entraider pour récolter nos prises. Nous échangeons des informations sur les zones où la pêche est permise et sur les zones où elle est interdite.

Dans certaines zones en Colombie-Britannique, le volume de prises accessoires et le volume des stocks sont tellement élevés qu'ils rendent impossibles les prises ciblées. Par exemple, la pêche du flétan est assujettie à des quotas, mais le volume de prises accessoires et de prises de poissons de fond permises est très faible ou très réglementé, ce qui coupe l'accès à de vastes zones de pêche. La pêche du flétan se concentre à présent dans les zones où nous pouvons pratiquer la pêche selon les règles.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

Monsieur Beaulieu, bienvenue au Comité. Vous avez la parole pour six minutes.

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie également les témoins.

J'ai une question assez générale.

Monsieur Sproul, vous avez parlé assez longuement de ce qui semblait être un manque de consultation auprès des pêcheurs. Comment pourrait-on améliorer le processus? Avez-vous plus de propositions précises pour faire en sorte que l'établissement des aires marines et côtières protégées se fasse vraiment en concertation avec l'industrie de la pêche?

La question s'adresse aussi aux autres témoins qui voudront y répondre.

[Traduction]

Colin Sproul: Je pense que la meilleure façon de rétablir le processus est d'abord et avant tout de ne plus inviter à ces discussions les ONG environnementales et d'autres parties qui ne sont pas directement touchées par la conservation des océans au Canada.

Il faut aussi faire état avec plus de transparence des interactions entre les chercheurs des universités au Canada atlantique et d'autres universités canadiennes dont les travaux servent de fondements aux propositions du gouvernement. Il faut accroître la transparence concernant les interactions entre ces chercheurs, les ONG environnementales et le gouvernement afin de rebâtir la confiance.

Il faut aussi reprendre à zéro le processus d'établissement des AMP et obtenir le point de vue de l'industrie sur les zones qui seraient soit à exclure pour des raisons économiques, soit à inclure pour des raisons écologiques. Rien n'a été fait dans un sens ni dans l'autre pour l'instant.

[Français]

Mario Beaulieu: Est-ce que d'autres gens veulent répondre à la question? Il semble que non. Je vais donc passer à ma prochaine question.

Monsieur Sproul, tantôt, vous avez également parlé des lobbyistes qui sont intégrés dans le processus. Ils auraient même été

rencontrés avant que vous ne participiez aux consultations et ils emploieraient d'anciens fonctionnaires de l'ère Trudeau, entre autres. Ça suscite la méfiance, naturellement. Est-ce que vous avez pu vérifier dans quelle mesure ça respecte les règles d'éthique du gouvernement canadien?

● (1135)

[Traduction]

Colin Sproul: Cette question ne fait pas partie de mon domaine d'expertise, mais je dirais que ce qui est encore plus important, ce sont les perceptions des collectivités côtières dans l'industrie de la pêche. Elles pourraient raisonnablement s'attendre à ce que le processus des interactions entre les différentes parties soit plus transparent.

Une autre chose importante à laquelle nous devrions nous attendre à juste titre, c'est que les ONG environnementales qui ont l'intention de faire du lobbying auprès du gouvernement canadien pour influencer sur les politiques fédérales, surtout sur des choses comme les stocks de poissons transfrontaliers, rendent publiques la provenance du financement de leurs activités et l'orientation qu'elles leur donnent. Ce serait selon moi des garde-fous raisonnables pour bâtir un meilleur processus dans l'avenir.

[Français]

Mario Beaulieu: Merci.

Ma question s'adressait aussi aux autres témoins: d'après vous, est-ce qu'on consulte suffisamment l'industrie de la pêche, et est-ce qu'on tient compte de son point de vue?

[Traduction]

Le président: Monsieur Mavin, voulez-vous répondre à la question?

Doug Mavin: Au sujet de la biorégion du plateau Nord en particulier, en 2019, notre industrie s'est mobilisée à ses frais. Des efforts considérables ont été organisés en Colombie-Britannique par notre équipe de planification marine. Un grand nombre de membres — près de 700 si ma mémoire est bonne — ont fait la navette à Nanaimo tout l'hiver. Nous nous sommes assis dans une salle pleine de pêcheurs munis de leur carte et nous avons discuté des zones que nous pouvions perdre et de celles qu'il fallait conserver. Le plan que nous avons élaboré aurait respecté les cibles de conservation tout en atténuant les répercussions sur l'industrie. Lorsque nous l'avons présenté à la fin de la journée, rien de ce qui y figurait n'a été officialisé. En fait, tout a été écarté. Les partenaires de la biorégion du plateau Nord nous ont dit qu'ils allaient faire ce qu'ils jugeaient approprié.

C'est la façon dont l'industrie est perçue et dont les choses se passent en Colombie-Britannique. Il n'y a pas beaucoup de collaboration. Lorsque nous allons aux réunions, nous sommes mis devant le fait accompli. Les choses fonctionnent de cette manière en Colombie-Britannique.

[Français]

Mario Beaulieu: Vous dites donc qu'il n'y a pas vraiment de consultation, que vous organisez vous-même des rencontres et qu'on ne tient pas compte de votre point de vue. Est-ce exact?

[Traduction]

Doug Mavin: Oui.

[Français]

Mario Beaulieu: Est-ce que les autres témoins ont le même point de vue?

Le président: Il vous reste 30 secondes, monsieur Beaulieu.

Mario Beaulieu: D'accord.

Monsieur Sproul, vous en avez parlé, mais normalement, quand il y a des consultations, est-ce que le ministère fait un rapport qui relate vos recommandations, même s'il n'en tient pas compte?

[Traduction]

Colin Sproul: J'assiste à des réunions comme celles du comité consultatif sur le homard de la région des Maritimes et souvent, lorsque je lis les comptes rendus de réunion, je constate que nos commentaires et nos préoccupations clés ont été exclus ou parfois modifiés par les gestionnaires du ministère. Sachez aussi que ces gestionnaires font partie du groupe de chercheurs de certaines universités du Canada atlantique qui fraye avec la direction, les ONG environnementales et le gouvernement.

[Français]

Le président: Merci, monsieur Beaulieu.

Ceci met fin au premier tour de questions.

[Traduction]

Nous allons amorcer la deuxième série de questions avec M. Arnold pour cinq minutes.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Avant de démarrer le chronomètre, monsieur le président, j'aimerais souhaiter la bienvenue au Comité à notre collègue, M. Moore, de la circonscription Fundy Royal.

J'aimerais aussi demander au greffier s'il a reçu une réponse de la ministre concernant notre demande de comparution dans le cadre de notre étude.

Le président: Nous n'avons pas encore reçu de réponse de la ministre concernant cette étude.

Mel Arnold: Très bien. Merci. Je vais mettre le chronomètre en route.

Monsieur Mavin, à votre connaissance, certaines décisions profitent-elles davantage à un groupe de Canadiens en particulier dans le cadre du processus actuel d'établissement des AMP?

• (1140)

Doug Mavin: Oui, absolument. Quand l'industrie de la pêche commerciale essaie de contribuer, ses suggestions sont loin d'être prises au sérieux. Il est clair que le gouvernement en place n'écoute que les voix qu'il choisit d'entendre. Je ne sais pas quoi dire de plus.

Mel Arnold: Il a été proposé de créer des aires marines protégées dans des zones de pêche qui comptent parmi les plus productives. La désignation de ces AMP aurait-elle le même effet, disons, que la création d'un parc national englobant des régions agricoles des plus productives, comme les bleuetières ou les champs de canneberges du bas Fraser?

Doug Mavin: Une des zones que l'on prévoit de désigner comme une aire marine protégée est l'étendue d'eau située au large de l'île Frederick, sur la côte ouest de Haida Gwaii.

Je n'ai jamais pêché dans les Maritimes, mais les eaux au large de l'île Frederick sont sans l'ombre d'un doute les eaux les plus riches en poisson de la Colombie-Britannique, sinon du Canada.

Tous les poissons que nous pêchons se trouvent là: le flétan, le sébaste et la morue-lingue. Les saumons y migrent par millions. Ces eaux sont d'une importance capitale pour la pêche commerciale; or elles font partie des zones ciblées pour la création d'aires marines protégées. La perte de l'accès à ces eaux entraînera une chute énorme et du volume de poisson et des revenus.

Mel Arnold: Seriez-vous contraints à passer plus de temps en mer, à vous exposer davantage aux aléas météorologiques et à brûler plus de carburant pour atteindre le même nombre de prises et générer les mêmes revenus qu'aujourd'hui? Je ne parle pas seulement de vous, mais aussi de l'ensemble de la flotte.

Doug Mavin: Je pense qu'il serait impossible de compenser la perte de l'accès à ces eaux. Même si l'on brûlait une quantité incalculable de carburant et si l'on pêchait jour et nuit ailleurs, on n'attraperait jamais autant de poisson que dans ces eaux, loin de là.

Mel Arnold: Monsieur Sproul, voulez-vous parler du temps qu'il faudrait investir si les zones les plus productives étaient fermées?

Colin Sproul: J'aimerais souligner qu'à cause des mesures extrêmes prises par le gouvernement précédent en matière de conservation des ressources halieutiques, aujourd'hui, les opérations de nos membres sont à peine rentables. Si nous sommes contraints à parcourir de plus grandes distances pour attraper du homard ou du poisson, nos entreprises ne seront plus rentables. L'idéologie appliquée à la gestion des pêches est en train de ruiner les pêcheurs et l'industrie.

Il faut recommencer à fonder la gestion des pêches sur des données scientifiques solides, transparentes et auxquelles peuvent se fier toutes les parties qui dépendent de pêches saines. Le fait est que ce n'est pas pour rien qu'on pêche dans ces eaux depuis des générations. Les espèces qu'on y pêche y sont très abondantes. Il est ridicule de penser qu'on peut simplement aller mener nos activités ailleurs. C'est la preuve que trop peu de consultations sont menées au début du processus.

Mel Arnold: Monsieur Kierce, vous avez dit que vous étiez la seule usine de transformation du poisson dans votre région de la côte et que vous estimiez que les Premières Nations de la région n'avaient pas été consultées. Le MPO a-t-il tenté de réunir toutes les parties pour qu'elles puissent entendre l'ensemble des points de vue sur les propositions, ou a-t-il consulté les différents groupes séparément?

Glenn Kierce: Je veux juste apporter une petite correction: nous sommes la seule usine autochtone de transformation du poisson de fond en Colombie-Britannique. Nous ne sommes pas la seule usine de transformation du poisson.

Nous n'avons pas été conviés à une réunion regroupant toutes les Premières Nations pour discuter ensemble.

Mel Arnold: Avez-vous été conviés à des réunions regroupant des pêcheurs non autochtones ou d'autres groupes d'utilisateurs de la ressource pour parler des propositions?

Glenn Kierce: Oui.

Le président: Merci, monsieur Arnold.

Nous passons maintenant à M. Klassen pour cinq minutes.

• (1145)

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leur présence. Vous êtes des mines d'informations.

Monsieur Sproul, je crois que c'est vous qui avez dit qu'un nombre disproportionné d'ONGE participaient aux discussions et qu'il fallait recommencer le processus sans elles.

Ne trouvez-vous pas pertinent... Selon vous, qui conviendrait-il d'inclure dans le groupe chargé de prendre ces décisions?

Colin Sproul: Selon moi, les groupes de gestion devraient être composés de gens ayant un intérêt direct dans la ressource. Les ONGE devraient faire preuve de transparence par rapport à leur financement et à leurs objectifs afin que la population canadienne puisse porter elle-même un jugement sur chacune d'elles. Pour ma part, je serais certainement plus disposé à permettre la participation d'une ONGE à un groupe de gestion — et non à la table des parties prenantes — si elle était financée par la population canadienne et si elle défendait les intérêts canadiens. Je pense qu'il faut reconnaître qu'une organisation financée en grande partie par des pays étrangers défend les intérêts de ces pays et non ceux du Canada.

Cet enjeu dépasse peut-être le cadre de la discussion d'aujourd'hui, mais je trouve important de souligner qu'au sein de ma communauté, je constate que les ONGE ont une influence indue sur de nombreuses industries en Nouvelle-Écosse et qu'elles entravent leur développement, par exemple les industries minière, forestière et agricole. Je pense que nous, les Canadiens, devons en tenir compte. Nous devons nous assurer que l'argent qui sert à défendre des intérêts au Canada est de l'argent canadien et qu'il est utilisé pour défendre les intérêts canadiens. Quant à savoir si ces intérêts sont liés à l'environnement ou à l'industrie, c'est une autre question. À mon avis, nous, les Canadiens, devrions rejeter totalement l'influence de l'argent américain sur la gestion des pêches canadiennes, surtout à l'heure actuelle.

Ernie Klassen: Monsieur Kierce, monsieur Mavin, vous êtes tous les deux des pêcheurs de troisième génération.

Je vais m'adresser à M. Mavin en premier.

Vous avez mentionné que vous aviez quatre enfants et qu'aucun d'entre eux ne prévoyait de continuer à travailler dans l'industrie. Selon vous, quels types de changements faudrait-il apporter pour qu'il soit viable pour une quatrième génération de votre famille de continuer d'y travailler?

Doug Mavin: C'est une question de possibilité. En Colombie-Britannique, nous n'en avons plus. Cette année, le fleuve Fraser a connu l'une des plus importantes montaisons de saumon rouge de mémoire récente. Un volume énorme de saumon rouge a remonté le fleuve Fraser. Ma famille pêche dans le fleuve Fraser depuis quatre générations. Mon grand-père y pratiquait la pêche. Cette année, tout le monde a pu pêcher le saumon rouge dans le fleuve Fraser, à l'exception des pêcheurs commerciaux canadiens. Les Américains l'ont pêché à plein régime; les Premières Nations aussi. Les pêcheurs sportifs ont eu le droit de le pêcher. Quand la ministre nous a enfin donné la possibilité de pêcher le saumon rouge, ce n'était pas une vraie possibilité, c'était une insulte — c'était une once de poisson. Voilà la réalité que nous vivons en Colombie-Britannique. Nous ne pouvons plus l'accepter. Il nous faut des pêches viables, dont la gestion est fondée sur des données scientifiques. Nous ne voulons pas faire de surpêche. Jamais personne n'a voulu faire de surpêche. Toutefois, quand la possibilité existe, elle doit nous être offerte. Voilà ce qui se passe depuis de nombreuses années.

Ernie Klassen: J'ai une question complémentaire.

Je pense que vous avez parlé des zones où vous devez pêcher; les poissons y abondent. Si, avec votre aide, on réduisait la superficie des zones désignées comme des AMP de manière à poursuivre les efforts de conservation tout en permettant la pêche, comment réagiraient les pêcheurs dans votre région?

Doug Mavin: Nous avons déjà réagi de manière très positive. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons joint nos efforts pour concevoir un plan qui fonctionnerait. Ce n'était pas une mince affaire. Nous avons dû faire de gros efforts et de grands sacrifices. Nous avons effectué ce travail. Nous avons préparé un plan et nous l'avons envoyé au ministère. Maintenant, c'est au ministère de décider s'il veut l'adopter ou non.

Ernie Klassen: Vous êtes prêts à renoncer à une partie de la zone, mais pas dans la mesure proposée.

• (1150)

Doug Mavin: Oui, absolument. Nous l'avons exprimé clairement.

Ernie Klassen: Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Klassen.

[Français]

Monsieur Beaulieu, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mario Beaulieu: Ma question s'adresse à tous les témoins.

Quand il y a des compensations pour les pêcheurs, est-ce qu'il y a des avantages concrets? Comment est-ce que ça fonctionne? Quels sont vos commentaires et vos réflexions sur les compensations quand il y a des projets liés aux aires marines protégées?

Monsieur Sproul, voulez-vous y répondre en premier?

[Traduction]

Colin Sproul: À ma connaissance, dans le cas de la Nouvelle-Écosse, aucun cadre de compensation n'a été proposé pour la création d'aires marines protégées.

Doug Mavin: C'est la même chose en Colombie-Britannique. Aucune compensation n'a été offerte.

[Français]

Mario Beaulieu: Est-ce que vous pensez que, quand ça vous pénalise vraiment, ça pourrait aider qu'il y ait des compensations? Ce serait sûrement le cas.

[Traduction]

Colin Sproul: Non, je ne pense pas qu'il soit possible de compenser la perte générationnelle de richesses subie par les collectivités touchées. Si les pêcheurs d'aujourd'hui recevaient une compensation, il n'y aurait plus rien après.

Je veux être clair. Je suis très préoccupé par la déclaration de mon collègue de la Colombie-Britannique concernant l'incapacité de sa famille à poursuivre l'activité qu'elle exerce depuis plusieurs générations. Tout le travail que nous faisons à la Bay of Fundy Inshore Fishermen's Association est lié directement à cet enjeu. Nous nous sentons le devoir de préserver cette ressource pour nos enfants et pour les générations à venir. Si nous acceptions une compensation aujourd'hui, nous manquerions à notre devoir. Nous sommes aussi redevables à nos grands-pères, qui se sont tués au travail pour nous transmettre une industrie rentable et durable. Nos préoccupations principales sont celles-là, et non une compensation à court terme.

Doug Mavin: Je suis entièrement d'accord avec M. Sproul.

Les pêcheurs de la Colombie-Britannique ne veulent pas recevoir de compensation. Nous sommes de fiers Canadiens. Nous voulons travailler. Nous sommes fiers de travailler. Nous voulons des possibilités. Nous ne voulons pas de compensation.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Beaulieu.

[Traduction]

La dernière série de questions sera courte. Il y aura deux temps de parole de quatre minutes.

Monsieur Gunn, vous avez la parole pour quatre minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Mavin, depuis combien de temps votre famille pratique-t-elle la pêche commerciale, depuis combien de générations?

Doug Mavin: Du côté de ma mère, c'est depuis quatre générations.

Aaron Gunn: Croyez-vous qu'il soit possible de transmettre votre entreprise et votre vaste bagage de connaissances à vos enfants?

Doug Mavin: J'ai fait de mon mieux. Je peux leur transmettre les connaissances, l'information et l'entreprise, mais je ne peux pas leur transmettre les possibilités. Je suis impuissant à cet égard.

Aaron Gunn: Pouvez-vous expliquer aux gens pourquoi la prochaine génération ne s'implique pas dans la pêche, pourquoi elle voit de l'incertitude à la place de possibilités? Je vous invite à parler de l'incidence du réseau de parcs sous-terrains ou d'aires marines protégées dans la biorégion du plateau Nord.

Doug Mavin: Le réseau de parcs sous-terrain force la concentration des pêches. Nos zones de pêche sont devenues plus congestionnées. Pour la pêche au flétan, qui commence chaque année en mars, la pêche n'est plus autorisée qu'à quelques endroits, et les navires se relaient constamment à ces endroits. La pêche du troisième navire dans la file est beaucoup moins productive que celle du premier.

La gestion de la pêche au hareng, par exemple, n'est plus fondée sur la science; désormais, elle est fondée sur la politique. Il en est de même pour la pêche au saumon. Les décisions quant à qui peut pêcher et quand ne reposent plus sur des fondements scientifiques; elles répondent plutôt à des objectifs politiques.

Aaron Gunn: Vous semble-t-il, de manière générale, que l'élaboration des politiques au MPO est influencée davantage par la politique et l'activisme que par la science et le bon sens?

Doug Mavin: Oui, absolument.

Aaron Gunn: Ressentez-vous de la frustration quand vous voyez que ce sont les groupes d'activistes financés par des intérêts étrangers ou par le gouvernement qui semblent influencer les décisions, même s'ils ne participent pas à l'industrie? Ce n'est pas leur emploi qui est en jeu ni leur mode de vie. Ce sont les pêcheurs comme vous, qui pêchent depuis des générations, qui subissent les conséquences des fermetures réelles et de l'incertitude que créent ces mesures.

• (1155)

Doug Mavin: Je ressens énormément de frustration. C'est extrêmement frustrant que le gouvernement canadien se plie à leur volonté.

Le Parti libéral nous a déjà donné Brian Tobin. En plus de 40 ans de carrière comme pêcheur, c'est le seul bon ministre des Pêches que j'ai vu du Parti libéral. Après lui, il y a eu une série de ministres des Océans, des ministres qui ont porté toute leur attention aux océans plutôt qu'aux pêches. Ce serait bien d'avoir à nouveau un ministre qui s'occupe des pêches.

Aaron Gunn: Merci, monsieur Mavin.

Monsieur Kierce, le gouvernement ne cesse de répéter que les Premières Nations partout sur la côte soutiennent la création d'immenses espaces clos et d'AMP dans la biorégion du plateau Nord. Pourtant, en y regardant de plus près, on constate que ce n'est peut-être pas le cas. En fait, certaines Premières Nations qui connaissent le mieux la pêche et qui s'y investissent le plus s'opposent à cette proposition, dont les nations Lax Kw'alaams et We Wai Kai.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi la nation Lax Kw'alaams s'oppose à ces grandes fermetures? Si elles vont de l'avant, quelles en seront les conséquences réelles pour votre communauté?

Glenn Kierce: Il y a d'abord la question des 17 signataires. À l'heure actuelle, ces 17 signataires sont parties à des accords de réconciliation sur les ressources halieutiques.

Pour notre part, nous ne sommes pas parties à un tel accord. Nous sommes très inquiets parce que nous sommes un village de pêche. Les répercussions sociales et culturelles sur la communauté risquent d'être profondes. Si les mesures proposées sont prises, la réduction substantielle de la pêche causera d'importants préjudices sociaux à la communauté, et elle rompra encore davantage les liens entre les membres de la nation Lax Kw'alaams et leur patrimoine et leur culture.

Comme je l'ai dit durant ma déclaration préliminaire, en 2012, des mesures relatives à l'empreinte de la pêche au chalut ont été mises en œuvre. Ces mesures fonctionnent très bien. Nos prises accessoires sont des coraux et des éponges. Elles atteignent environ 4,5 tonnes par année. Si l'on regarde l'historique de prises, on voit qu'il en reste 96 ou 98 % chaque année. Les mesures relatives à l'empreinte de la pêche au chalut qui ont été mises en place semblent très efficaces.

Le président: Merci.

Je suis désolé, mais je dois vous interrompre.

M. Cormier sera le dernier intervenant.

Vous disposez de quatre minutes.

Serge Cormier: Merci.

Monsieur Sproul, je vais revenir à vous.

Vous avez dit que vous n'étiez pas satisfait du gouvernement précédent et vous avez nommé l'ancien premier ministre. Maintenant, il y a un nouveau gouvernement et un nouveau premier ministre. Beaucoup de parties qui se sont présentées devant le Comité ou que nous avons rencontrées semblent un peu plus satisfaites de la manière dont le MPO prend désormais ses décisions — peut-être pas toutes, mais certaines d'entre elles.

Par exemple, dans votre région de la baie de Fundy, le nombre d'arrestations a beaucoup augmenté. Des milliers de homards pêchés illégalement ont été saisis et relâchés.

Voyez-vous une petite différence dans votre région au chapitre de l'application de la loi?

Colin Sproul: Merci de la question, monsieur le président.

En réponse à M. Cormier, je dirais que ce n'est pas le sujet de la réunion d'aujourd'hui, mais comme il a posé la question, je serai heureux d'y répondre.

Ce que je constate est semblable...

Serge Cormier: Un instant — avant que vous ne répondiez, je précise que je pense que ma question cadre bien avec la réunion, parce que la création d'AMP protège les espèces que votre industrie et votre groupe pêchent.

Pouvez-vous simplement répondre à ma question, s'il vous plaît? Je reviendrai à vous par la suite.

Colin Sproul: Premièrement, je n'ai vu aucune proposition d'AMP pour la baie St. Marys ou la baie St. Peters, où l'on continue de pêcher à l'échelle industrielle hors saison.

Je sais qu'il y a une certaine augmentation de l'application de la loi dans notre région, certes, mais il semble que ce ne soit que pour relayer une apparence d'application de la loi dans les médias. Si la ministre et le ministère voulaient réellement mettre fin à la pêche illégale dans nos communautés, ils se rendraient à des endroits comme le canal de St. Peters et le port de Saulnierville pour arrêter les personnes qui se livrent à cette activité illégale. Ils saisiraient aussi les bateaux, et ils traîneraient peut-être hors du port les bateaux déversant du pétrole qui y ont encore été laissés l'hiver dernier.

Serge Cormier: Je pense que nous avons tous vu les interventions pour procéder à des arrestations pour pêche illégale. C'était un début. Je pense que nous voulons que les forces de l'ordre interviennent encore plus.

Pour revenir aux AMP, monsieur Sproul, ma première question portait sur la carte qui a été proposée à votre groupe lorsque vous avez participé à ces réunions. Qu'aimeriez-vous que l'on fasse différemment pour la création de ces aires? Comment voulez-vous que le gouvernement procède à l'avenir?

● (1200)

Colin Sproul: Je pense que la voie à suivre est claire.

Premièrement, le gouvernement doit mener des études socioéconomiques sur la pêche pour voir quelles répercussions auraient les propositions sur les communautés côtières. Ensuite, il faut un nouveau processus de consultation qui donne la priorité aux pêcheurs et qui nous donne un droit de veto sur certaines aires sans lesquelles nous savons que nous ne pouvons pas conserver notre viabilité économique. Enfin, nous devrions avoir accès aux données scientifiques utilisées pour justifier les aires proposées par le gouvernement; nous saurons ainsi qu'il s'appuie sur la conservation, et non sur une idéologie. Je pense que c'est la voie à suivre.

Serge Cormier: Selon vous, les AMP peuvent-elles être avantageuses pour une industrie comme celle du homard, par exemple?

Colin Sproul: Je pense que les AMP sont cruciales dans le monde en développement — dans les régions où l'océan n'est aucunement protégé. C'est en grande partie ce qui explique la décision aux Nations unies.

Notre industrie n'a pas été représentée à ces tables. Des organisations non gouvernementales environnementales se sont présentées à ces tables pour dénoncer que l'industrie canadienne nuit grandement à la durabilité environnementale. Au lieu de nous critiquer, elles auraient dû dire que chaque kilomètre carré des océans au Canada bénéficie d'un niveau de protection incroyable comparativement aux pays en développement.

Je pense qu'il faut d'abord examiner la question sous cet angle et reconnaître que les avantages des AMP pour la durabilité canadienne ne seront jamais aussi importants qu'ils le sont dans les pays en développement, où il n'y a aucune protection.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier. Voilà qui met fin à notre discussion avec le premier groupe de témoins.

J'aimerais remercier tous nos témoins d'avoir participé à notre réunion, en personne et par vidéoconférence. Encore une fois, je vous remercie de la souplesse dont vous avez fait preuve en acceptant de changer l'horaire qui avait d'abord été prévu.

Je souligne que vos témoignages nous seront très utiles lorsque nous rédigerons le rapport, ainsi que les recommandations à l'intention du gouvernement qui en découleront.

Vous pouvez rester dans la salle pour assister à la discussion avec notre deuxième groupe de témoins, mais nous allons maintenant suspendre brièvement la séance pour accueillir nos nouveaux témoins.

● (1200)

(Pause)

● (1210)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins.

Tout d'abord, je vous remercie de votre compréhension lorsque les réunions du Comité ont été annulées le 11 février, et d'avoir réorganisé vos horaires pour être ici aujourd'hui.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. J'ai une consigne pour ceux qui participent à la réunion par vidéoconférence, c'est-à-dire tout le monde: cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui participent à la réunion au moyen de l'application Zoom ont le choix, au bas de leur écran, entre le parquet, l'anglais et le français.

[Traduction]

Je vous rappelle que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins.

[Français]

Nous recevons le professeur Philippe Archambault, directeur scientifique du réseau ArcticNet.

[Traduction]

Nous accueillons également James Nickerson et Catherine Rigg, les directeurs et propriétaires d'Atlas Ocean Tours.

[Français]

Nous allons commencer par les déclarations d'ouverture des témoins. Chacun d'entre eux dispose de cinq minutes, ou moins, pour faire sa présentation.

Professeur Archambault, vous avez la parole.

Philippe Archambault (directeur scientifique du réseau ArcticNet, à titre personnel): Merci, monsieur le président.

Mesdames et messieurs les députés, je m'appelle Philippe Archambault. Je suis professeur titulaire à l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes marins en transformations. Je suis également le directeur scientifique du réseau canadien ArcticNet, l'un des plus importants réseaux de recherche sur l'Arctique au monde. Dans tous ces cas, je travaille directement avec des associations de pêcheurs du Saint-Laurent et en Arctique ainsi qu'avec des communautés locales.

Les aires marines protégées ont des répercussions directes sur les collectivités côtières, particulièrement celles qui dépendent des pêches et des ressources. Cependant, au-delà des pêches commerciales, il est essentiel de rappeler le rôle central des pêches dans la sécurité alimentaire, la culture et la continuité des savoirs traditionnels dans de nombreuses communautés autochtones en Arctique ainsi que sur les côtes pacifique et atlantique.

La stabilité des pêches commerciales comme moyen de subsistance dépend directement de l'état des écosystèmes marins. Les synthèses scientifiques internationales, pas seulement canadiennes, montrent que, dans les aires fortement protégées, la biomasse des poissons peut être de deux à cinq fois plus élevée qu'à l'extérieur, et que la taille moyenne des individus augmente, ce qui accroît fortement le potentiel reproducteur. Ces bénéfices ne concernent pas uniquement les marchés commerciaux, mais aussi la disponibilité des ressources pour les communautés dont le mode de vie dépend de la mer.

Permettez-moi de faire une analogie simple. Une aire marine protégée, c'est un compte en banque, un compte d'épargne. Le capital, ce sont les poissons reproducteurs que l'on protège, que l'on conserve. Les intérêts, ce sont les poissons et les juvéniles qui sortent de l'aire et soutiennent les pêches environnantes. Si on consomme tout votre capital, il n'y a plus d'intérêts. Je suis certain que vous aimez mieux vivre sur vos intérêts que gruger votre capital.

L'évaluation de l'efficacité des aires marines protégées repose sur des méthodes scientifiques et réglementaires reconnues au Canada et à l'international.

Premièrement, il y a la conformité réglementaire. Une aire protégée ne peut pas être efficace si ces règles ne sont pas respectées. C'est très important.

Deuxièmement, il y a le suivi écologique. Conformément aux recommandations de l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'évaluation porte notamment sur la taille, l'abondance des espèces, la biodiversité, l'état des habitats sensibles, comme les coraux — plusieurs espèces de poissons vont pondre sur ces coraux — et le fonctionnement des habitats.

Ces suivis sont réalisés par le ministère des Pêches et des Océans en collaboration avec les universités, les industries et les réseaux de recherche, tout ça à l'aide de campagnes scientifiques dont il faut accroître le nombre. Les analyses publiées dans des revues savantes, comme *Science*, montrent que les aires pleinement protégées présentent des augmentations importantes de biomasse, de taille et de diversité. Ces références servent de cadre comparatif pour nos propres performances dans les eaux canadiennes.

Troisièmement, il faut évaluer la pertinence des objectifs eux-mêmes d'une zone de protection marine. En vertu de la Loi sur les océans, chaque aire doit avoir des objectifs précis et cohérents.

Enfin, l'évaluation repose sur la gestion adaptative, c'est-à-dire la possibilité d'ajuster les limites ou les règles à la lumière de nouvelles données scientifiques. Ce principe est cohérent avec les engagements du Canada dans la Convention sur la diversité biologique et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, qui mettent l'accent sur l'efficacité mesurable, et non sur la superficie qu'on doit protéger.

En résumé, l'efficacité d'une aire marine protégée ne se mesure pas par sa superficie, mais par le respect des règles, l'amélioration des indicateurs écologiques, la cohérence des objectifs et la capacité d'adaptation.

En terminant, j'aimerais parler un peu de l'Arctique.

En Arctique, les défis liés aux aires marines protégées dépassent largement la conservation. Les tensions géopolitiques en Arctique se sont intensifiées, tout le monde le sait. Dans ce contexte, la gouvernance active des espaces arctiques constitue un enjeu central de souveraineté.

Les aires marines protégées s'inscrivent directement dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, dont le Canada est signataire. Cette convention reconnaît les droits souverains des États côtiers sur leur zone économique exclusive et leur plateau continental, tout en imposant l'obligation de protéger et de préserver le milieu marin.

Ainsi, la désignation et la gestion active d'aires marines protégées en Arctique comme celles de Tuvaijuittuq ou de Tallurutiup Imanga constituent un exercice concret de la juridiction canadienne. Elles démontrent une capacité à réglementer, à surveiller, à gérer ces espaces dans un contexte stratégique en évolution rapide.

Le suivi scientifique associé aux aires marines protégées, qu'il s'agisse de la biodiversité, des fonds marins, des conditions océaniques ou des activités humaines, contribue également à la connaissance opérationnelle du territoire pour la défense. Cette connaissance soutient la gouvernance civile, mais elle renforce aussi indirectement la sécurité maritime et la capacité de surveillance dans le Nord.

Dans un environnement où la compétition internationale pour l'accès et l'influence en Arctique est plus marquée, les aires marines protégées ne sont donc pas uniquement des outils environnementaux : elles constituent un instrument structurant de présence étatique, de stabilité et de crédibilité internationale.

• (1215)

Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Je suis désolé, il y a eu quelques problèmes techniques avec le son.

[Traduction]

Nous allons poursuivre avec la déclaration préliminaire d'Atlas Ocean Tours.

Madame Rigg, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Catherine Rigg (directrice et propriétaire, Atlas Ocean Tours): Je vous salue depuis la côte Ouest. Je m'appelle Catherine Rigg. Je comparais devant vous aujourd'hui avec mon mari, James Nickerson. Nous sommes propriétaires d'une petite entreprise à Haida Gwaii, un archipel situé au large de la côte nord de la Colombie-Britannique.

Notre principale [difficultés techniques] entreprise offre des excursions de kayak depuis le bateau-mère dans la réserve de parc national Gwaii Haanas, la réserve d'aire marine nationale de conservation et le site du patrimoine haïda. Gwaii Haanas est le tiers sud de Haida Gwaii et n'est accessible que par bateau ou [difficultés techniques] notre bateau, le NM *Atlas*, pour explorer les recoins du bout du monde, comme nous aimons l'appeler.

Nous tirons toutefois notre connaissance de Haida Gwaii d'une panoplie d'expériences. Notre petite entreprise se trouvant dans une région éloignée [difficultés techniques] c'est une entreprise touristique. De plus, nous travaillons pour le MPO à titre de surveillants de la pêche à la crevette, et nous détenons un contrat pour compter les retours de saumon sur la côte Ouest depuis près d'une décennie. Nous mesurons les œufs de hareng et enlevons les débris marins. Nous travaillons avec la nation haïda et pour la nation haïda à différents titres...

Le président: Je suis désolé, madame Rigg. Je vais devoir vous arrêter très brièvement. Quelqu'un invoque le Règlement.

[Français]

Mario Beaulieu: L'interprétation ne fonctionne pas. On nous dit que la qualité du son n'est pas assez bonne.

[Traduction]

Le président: Madame Rigg, je suis désolé. Je crains que nous devions suspendre brièvement la séance pour nous pencher sur les problèmes techniques. Le son coupe, ce qui crée des problèmes pour tout le monde, y compris pour les interprètes.

• (1215) _____ (Pause) _____

• (1220)

Le président: Chers collègues, nous sommes de retour. Encore une fois, je suis désolé de vous avoir fait patienter. Nous éprouvons des problèmes techniques. Nous nous efforçons d'essayer d'améliorer le son.

Mme Rigg était en train de faire sa déclaration préliminaire. Il lui reste environ 3 minutes et 40 secondes.

Si vous voulez reprendre là où vous vous êtes arrêtée, nous pouvons poursuivre à partir de là.

Catherine Rigg: D'accord, merci. Je vais reprendre là où j'en étais.

Comme je le mentionnais, nous travaillons avec la nation haïda. M. Nickerson était pêcheur commercial lorsque je l'ai rencontré il y a 25 ans. Même si nous travaillons maintenant dans le secteur du

tourisme, nous avons constamment diversifié notre portefeuille en y ajoutant des activités contractuelles et de consultation.

Maintenant que j'ai fait cette introduction, je vais répondre aux questions du Comité.

Premièrement, quelles sont les répercussions des initiatives de protection sur les communautés côtières?

Si vous demandiez à 100 personnes à Haida Gwaii si l'état global de l'océan s'améliore, se stabilise ou se détériore, 100 personnes vous diraient qu'il est en déclin. Les causes peuvent être débattues, et les répercussions varient d'une espèce à l'autre et d'un endroit à l'autre; or, la réalité, c'est que les océans dépérissent, et tout le monde le sait.

Nous constatons un déclin des montaisons locales de saumon, des stocks de hareng et des populations de crevettes, pour ne donner que quelques exemples. Nous savons également qu'il n'y a pas de solution miracle à ce problème, mais parmi toutes les solutions sûres, la réduction des répercussions humaines grâce à la création d'aires protégées est une solution logique. La mise en œuvre de la protection marine permet aux écosystèmes de retrouver leur équilibre et leur résilience. C'est une question de bon sens. Les communautés comprennent bien ce concept.

À notre avis, les communautés de Haida Gwaii sont généralement favorables à la protection marine. Nous savons que ce n'est pas suffisant en soi, mais si la protection peut être faite en toute logique, nous respecterons le zonage marin, nous accepterons les restrictions et nous parierons sur notre avenir.

Deuxièmement, les méthodes employées pour mesurer les objectifs de protection sont-elles efficaces?

En bref, les ressources consacrées à la surveillance continue sont limitées et insuffisantes. Bon nombre des régions visées sont éloignées, et la collecte de données est donc difficile et coûteuse. Ce n'est pas tout le monde qui peut faire ce type de surveillance. Le MPO doit fournir suffisamment de ressources et s'associer aux Premières Nations locales pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de surveillance efficaces.

La dernière question est de savoir si les objectifs du gouvernement ont été atteints.

Sur le plan écologique, ces initiatives protègent les habitats benthiques et d'alevinage et protègent des espèces comme le sébaste et l'ormeau. Soyons honnêtes: nous savons que la protection d'une aire — pour qu'elle ne soit pas perturbée et qu'elle ne subisse pas les pressions de la pêche humaine — a une valeur en soi.

Sur le plan politique, la protection marine concilie les engagements économiques et de conservation du gouvernement. Elle peut également établir des relations avec les Premières Nations et faire avancer la réconciliation. Sur le plan social, la protection marine relie les populations à une région. Elle renforce la confiance que nous assumons nos responsabilités et que nous respectons l'endroit où nous vivons.

Sur le plan économique, la protection marine constitue un investissement dans notre avenir et dans l'avenir de nos enfants, à la fois comme exploitants touristiques et comme pêcheurs. Oui, les objectifs se réalisent lentement, mais certains prennent plus de temps que d'autres.

En conclusion, la protection marine se fait attendre depuis longtemps, et les progrès sont très lents.

Prenons l'exemple de Gwaii Haanas. La nation haïda a désigné l'aire marine et terrestre site du patrimoine haïda en 1985. Parcs Canada l'a ensuite désignée réserve de parc national en 1993. Gwaii Haanas a enfin été désigné réserve d'aire marine nationale de conservation en 2010. Or, le zonage marin général n'a été mis en place qu'en 2018, 33 ans après la première désignation par les Haïdas et 25 ans après la protection fédérale du territoire.

Presque tous ces efforts ont été dirigés par la nation haïda avec le soutien de Parcs Canada, et ce n'est que récemment que le MPO a commencé à s'impliquer. La vérité, c'est que le MPO n'a pas pris l'initiative de protéger l'océan sur la côte Ouest. Le ministère a plutôt emboîté le pas. Il a suivi la trace des Premières Nations, de la province et des communautés et des résidents de la côte.

Maintenant, il est temps qu'il prenne les devants. Il est temps que le MPO tienne sa promesse d'intendance responsable. Il est temps qu'il travaille avec les Premières Nations et les communautés côtières pour aller de l'avant, car l'autre option, qui consisterait à faire marche arrière, nous ferait reculer de plusieurs décennies.

Nous avons tous — chacun d'entre nous — le devoir collectif de nous occuper de notre cour avant — les cours d'eau —, et non de trouver des excuses pour justifier que nous sommes impuissants.

Merci. *Haawa*. Nous sommes maintenant tous les deux à votre disposition pour répondre à vos questions.

• (1225)

Le président: Merci beaucoup. Voilà qui conclut les déclarations préliminaires.

Nous allons dès maintenant entamer la première série de questions avec M. Arnold. Les échanges dureront six minutes.

Mel Arnold: Monsieur le président, j'aimerais rappeler au Comité que nous avons adopté une motion pour cette étude en septembre. Dans cette motion, le Comité demandait à la ministre de comparaître. Nous avons commencé cette étude le 28 janvier, des mois après la présentation de la motion. La ministre a comparu devant nous à court préavis le 2 février au sujet du projet de loi C-15. Elle a trouvé du temps dans son horaire à très court préavis pour cette comparution.

Lors de cette réunion, de nombreux députés lui ont demandé si elle comparaitrait à nouveau. Trois semaines plus tard, la ministre n'a toujours pas répondu. Aujourd'hui, nous avons appris que le greffier n'avait pas eu de réponse. Nous en sommes aujourd'hui à la quatrième réunion sur six. Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être nous dire s'il a eu des discussions avec la ministre au sujet de sa comparution devant le Comité pour cette étude.

Ernie Klassen: Je ne lui ai pas demandé précisément si elle comparaitrait devant nous dans le cadre de cette étude, mais je vais demander une mise à jour pour la prochaine réunion.

Mel Arnold: Étant donné qu'une telle discussion n'a pas eu lieu, j'aimerais proposer une motion pour que le Comité demande au greffier de renvoyer à la ministre la demande du Comité afin qu'elle compareisse enfin dans le cadre de notre étude en cours.

• (1230)

Le président: Je vais arrêter la minuterie.

Une motion a été présentée. Y a-t-il des membres qui aimeraient en discuter?

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): Elle nous convient.

Le président: L'appuyons-nous tous?

(La motion est adoptée. [Voir le Procès-verbal])

Mel Arnold: Merci. Nous attendons sa réponse avec impatience.

Madame Rigg et monsieur Nickerson, j'ai jeté un coup d'œil au site Web décrivant votre entreprise et vos voyages en mer. J'ai remarqué qu'on y donne les prix des excursions. Pourriez-vous nous dire quels sont les prix actuels de vos voyages en mer et comment vous les calculez?

Catherine Rigg: Monsieur Nickerson, voulez-vous répondre à cette question?

James Nickerson (directeur et propriétaire, Atlas Ocean Tours): Oui. Nous offrons des voyages de huit jours et huit nuits dans la réserve du parc national Gwaii Haanas, la réserve d'aire marine nationale de conservation et le site du patrimoine haïda. Essentiellement, nous nous rendons dans le tiers inférieur de Haida Gwaii. Les excursions durent huit jours et huit nuits, et nous offrons des voyages en kayak et dans les villages dans le cadre du Programme des gardiens de Haida Gwaii. Les activités représentent un mélange de ce que les voyageurs veulent faire pendant le périple.

Pour la saison 2026, l'excursion coûte 5 800 \$ par personne, plus la TPS. Ce prix inclut tout l'équipement, la nourriture et l'hébergement à bord.

Mel Arnold: Le prix comprend-il le transport vers votre site, ou les clients doivent-ils le réserver à part? S'ils le réservent eux-mêmes, quel en serait le coût approximatif?

James Nickerson: Les clients réservent leur propre transport à destination et en provenance de Haida Gwaii. Pendant l'été, à l'heure actuelle, un vol aller-retour d'Air Canada de Vancouver à Sandspit coûte environ 1 200 \$. Ils ont également besoin d'hébergement à Haida Gwaii pour au moins deux nuits, soit avant et après l'excursion avec nous. C'est le strict minimum.

Mel Arnold: Si je fais un calcul rapide, je vois que votre excursion coûte environ 6 000 \$, auxquels il faut ajouter quelques centaines de dollars pour un vol, puis l'hébergement. J'imagine que l'hébergement n'est pas très bon marché à Haida Gwaii.

Il faut compter près de 10 000 \$ pour un périple de huit jours et huit nuits. Mon estimation est-elle à peu près exacte?

James Nickerson: Oui, c'est une estimation juste. Je souligne que, en ce moment, nous offrons l'option la moins coûteuse pour des excursions de grands navires à Gwaii Haanas. Les voyages peuvent aller de notre prix à plus de 12 000 \$ par personne pour une excursion de huit ou neuf jours à Gwaii Haanas.

Mel Arnold: J'ai bien l'impression que cette excursion n'est pas très accessible pour un Britannico-Colombien gagnant un revenu moyen, et encore moins pour un Canadien qui vient d'ailleurs au pays. D'où vient votre clientèle? Vient-elle du Canada ou de l'étranger?

James Nickerson: Il y a d'autres possibilités de visites touristiques à Gwaii Haanas, qui représentent un engagement moins important en temps et en argent. Il y a des visites d'une journée, qui coûtent de 500 à 600 \$, et des visites de deux à quatre jours d'une valeur de 3 000 à 4 000 \$, offerts par divers exploitants.

Environ 60 à 70 % de nos clients viennent du Canada — principalement des provinces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique —, et les 30 % restants sont principalement américains, en plus de certains Européens.

Mel Arnold: J'essaie de placer cela dans le contexte de la crise de l'abordabilité qui sévit actuellement au Canada. Beaucoup de Canadiens n'ont pas les moyens d'acheter de la nourriture, et pourtant, ces zones de protection marine risquent de fermer notre industrie de la pêche. De nombreux témoins nous ont dit que si les zones de protection marine et les protections côtières étaient mises en place telles que proposées, cela pourrait mettre fin à bon nombre des pêcheries sur la côte Ouest.

Les règles du jeu sont complètement différentes ici. Le Canadien moyen n'a pas les moyens de mettre de la nourriture sur la table, et pourtant, nous allons fermer une zone de protection marine pour quelqu'un qui peut se permettre un voyage de 10 000 \$. Cela ne semble pas logique.

Pouvez-vous m'expliquer cette contradiction?

● (1235)

Le président: Je suis désolé, mais je vais devoir vous interrompre.

Si vous voulez nous transmettre une réponse écrite, nous vous en serions reconnaissants, mais nous avons dépassé le temps alloué.

Monsieur Cormier, vous disposez de six minutes. Allez-y.

[Français]

Serge Cormier: Merci, monsieur le président.

Monsieur Archambault, dans votre introduction, vous avez parlé de l'impact qu'il y a sur les communautés côtières lorsqu'on crée des aires marines protégées ou lorsque le ministère prend des décisions relativement aux quotas qui vont être attribués ou réduits.

Vous avez parlé du fait qu'une aire marine protégée est comme un compte d'épargne pour les pêcheurs, dont la plupart vont être touchés. En fin de compte, les communautés sont inquiètes. Les pêcheurs sont inquiets de voir que des propositions de ce genre leur sont parfois faites sans qu'il y ait eu de consultation.

Est-ce que vous avez eu la chance d'assister à certaines de ces rencontres liées à la proposition d'aires marines protégées dans certaines régions du Canada atlantique ou dans votre région, au Québec?

Philippe Archambault: Oui, j'ai déjà participé à plusieurs évaluations, dont une du Secrétariat canadien des avis scientifiques sur les zones de protection marine, que ce soit les réseaux d'aires marines protégées sur la côte atlantique ou en Arctique, entre le Groenland et le Canada. Les communautés inuites ont été impliquées dans ces évaluations.

De plus, nous travaillons présentement avec des communautés de pêcheurs du golfe du Saint-Laurent et, surtout, de l'estuaire du Saint-Laurent sur des zones d'exclusion de pêche, par exemple pour la pêche au homard. Nous avons vérifié l'efficacité de ces zones et si elles sont bel et bien rentables pour les pêcheurs. Présentement, c'est une collaboration avec les pêcheurs, les universitaires et Pêches et Océans Canada. L'industrie est donc pleinement impliquée.

Nous avons montré que les homards étaient plus gros et plus vigoureux dans ces zones et que les femelles avaient beaucoup plus

d'œufs. Comme je le disais, c'est comme un compte d'épargne. C'est là où l'idée de faire cette analogie m'est apparue. Puisqu'il n'y a pas de pêche dans ces zones, les gros homards reproducteurs sont présents. Les femelles qui ont plus d'œufs finissent par se retrouver en dehors et autour de ces zones, où on pêche des homards d'un peu plus petite taille, parce qu'on retire une partie de cette [difficultés techniques].

Je participe énormément à ces évaluations et ça semble fonctionner.

Serge Cormier: Pourquoi, depuis le début de cette étude, pratiquement aucun groupe — je parle plus de l'industrie en soi — ne pense être pleinement consulté ou faire pleinement partie des solutions proposées?

Ces groupes disent que, si une aire marine protégée est définie, ils ne pourront malheureusement pas pêcher dans cette zone. D'un autre côté, on sait que la pêche sera probablement permise dans certaines zones. Comme vous venez de le dire, il y en aura peut-être autour de cette zone aussi.

Pourquoi la majorité de ces intervenants, surtout ceux du milieu de la pêche ou les pêcheurs, nous disent-ils qu'ils ne sont pas partie prenante à ces discussions et que, la plupart du temps, ils sont mis devant le fait accompli?

Philippe Archambault: Je crois que les associations ont raison en partie: il y a un manque de transparence dans certaines évaluations. Il faut absolument les impliquer davantage. Je suis tout à fait d'accord avec elles sur ça.

Le ministère des Pêches et des Océans recueille des données, parfois avec des pêcheurs, des communautés de recherche ou des organisations non gouvernementales. Il faudrait mettre ces données en commun. Au Canada, ça prendrait un organisme indépendant d'évaluation de la pêche, parce que s'il y a des élections une année, comme on l'a déjà mentionné, on pourrait être plus enclin à attribuer des quotas plus élevés. Une autre année, il pourrait s'agir d'une autre pêche et on pourrait réduire les quotas. Il y a des variations qui peuvent être guidées par la politique.

Je crois que ce qui est très important, c'est d'avoir un organisme indépendant et d'impliquer davantage les associations de pêcheurs dans toutes les étapes du processus. On le fait pour la réconciliation avec les Autochtones, alors je ne vois pas pourquoi les associations ne seraient pas impliquées dès le départ. C'est là où il y a ce manque de communication. Tout va très vite, tout le monde le sait. La prise de décisions doit être mieux éclairée et impliquer beaucoup plus d'intervenants.

● (1240)

Serge Cormier: On a aussi posé une question à certaines organisations de pêcheurs ou à des pêcheurs à propos de la perte de revenus liée à de potentielles aires marines protégées. On le voit dans les autres secteurs de l'économie canadienne, par exemple les secteurs de l'automobile, de l'acier et de l'aluminium. Quand ces secteurs sont touchés de façon importante, on a toujours des plans de sauvegarde ou de sauvetage. Pensez-vous qu'on devrait avoir la même façon de voir les choses si, comme vous venez de le dire, on crée des aires marines protégées dans le golfe ou dans certaines régions au Québec?

Ces aires marines protégées feront que les pêcheurs ne pourront plus pêcher dans ces zones et qu'il y aura une baisse de revenus. Pensez-vous qu'en parallèle avec ces démarches visant à créer des aires marines protégées, on devrait envisager un genre de compensation si les revenus de ces pêcheurs baissent au cours des premières années, c'est-à-dire avant que ces aires marines protégées donnent les résultats escomptés?

Philippe Archambault: Je suis tout à fait d'accord sur la compensation. On le fait pour plusieurs autres industries, et je ne vois pas pourquoi on ne le ferait pas pour les pêcheurs.

Je crois qu'il faut arrêter d'avoir une mentalité et une vision à court terme. Les zones de protection marine ne fonctionnent pas dès le lendemain de leur création, il y a un décalage. Par exemple, il faut six ou sept ans avant que le homard soit de taille commerciale. Il est donc normal que les pêcheurs puissent avoir une compensation, le temps qu'un effet positif se fasse sentir.

Serge Cormier: Merci, monsieur Archambault.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Cormier.

Monsieur Beaulieu, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

Mario Beaulieu: Merci, monsieur le président.

Monsieur Archambault, comme l'a mentionné mon collègue, les témoins d'aujourd'hui disent pas mal tous qu'il n'y a pas de consultation et que leurs recommandations ne sont pas prises en compte. Pourquoi est-ce le cas, selon vous?

Philippe Archambault: Je pense tout simplement que c'est parce qu'il y a énormément d'associations et de consultations. On doit se préparer. Je crois que c'est ce que le ministère des Pêches et des Océans tente de faire, mais je crois qu'il y a assurément un manque de transparence et qu'il doit y avoir plus de communication.

Je crois aussi qu'il faut une meilleure implication dès le départ. Par exemple, un organisme pourrait être entièrement consacré à la récolte d'information auprès des pêcheurs, non pas à un seul moment dans l'année, mais aussi quelques mois avant la saison de pêche, comme on le fait présentement. La saison de pêche va commencer dans quelques semaines dans certaines régions du Canada. Il faudrait commencer les consultations longtemps à l'avance. En septembre dernier, on aurait dû commencer les consultations en prévision de l'été qui arrive. Les consultations prennent un certain temps, à mon avis, et il y a un décalage.

Mario Beaulieu: Ce que vous proposez, c'est qu'il y ait un organisme indépendant du gouvernement qui mène les consultations pour faire des propositions en ce qui concerne les aires protégées.

Philippe Archambault: Je dirais même qu'il faudrait un organisme indépendant du gouvernement.

J'ai écouté les témoignages du premier groupe de témoins et je crois que tout le monde s'entendait pour dire qu'une organisation gouvernementale serait peut-être juge et partie. Si on avait une organisation indépendante, comme dans certains pays d'Europe où on ratisse beaucoup plus large, ou en Norvège, peut-être qu'on aurait de meilleures façons de permettre aux organisations de pêcheurs d'avoir confiance dans le système. C'est mon opinion.

Mario Beaulieu: Au moins un témoin nous a dit que des lobbyistes présents aux consultations semblaient avoir été consultés avant les rencontres avec les pêcheurs. On a aussi dit que d'anciens fonctionnaires du gouvernement qui participaient à ces rencontres

travaillaient pour ces lobbyistes. Que pensez-vous de cette situation? Avez-vous constaté la même chose?

Philippe Archambault: S'il y a des lobbyistes du côté des organisations pour la protection des océans, il y en a autant du côté de la pêche. Je ne suis pas du tout un expert en lobbying, mais j'ai toujours vu les deux camps avec des lobbyistes. Je préférerais donc exclure ce critère, car c'est le côté qui paie le mieux qui aura les meilleurs lobbyistes. Personnellement, j'exclurais cela de l'équation.

Mario Beaulieu: Vous excluriez autant les organismes en environnement que les lobbyistes.

Philippe Archambault: Exactement. Dans les deux cas, ce serait l'idéal.

Comme ça a été mentionné, on a besoin de données scientifiques et on a besoin de consulter les différents intervenants, qu'il s'agisse des associations de pêcheurs ou toute organisation qui serait touchée par une zone de protection marine. On a besoin de consulter les gens qui vont être touchés, qu'on parle de ceux de l'industrie du tourisme — je pense aux autres témoins qui sont ici — des pêcheurs, des résidents, des communautés autochtones et, bien entendu, des scientifiques. Il faut avoir des données probantes et des prises de décisions adéquates dans ce cas-ci.

• (1245)

Mario Beaulieu: Tantôt, on a parlé de compensations. Les pêcheurs qui sont venus témoigner ne semblaient pas du tout en faveur de cette mesure, mais ils disaient aussi que personne n'avait reçu de compensation.

Selon vous, y a-t-il déjà eu des compensations pour les pêcheurs qui sont pénalisés et qui perdent des revenus à cause des aires protégées? Pensez-vous qu'ils pourraient l'accepter?

Philippe Archambault: Je n'ai jamais eu d'information à ce propos, et mes compétences ne me permettent pas de répondre à cette question sur les compensations. J'en suis désolé.

Mario Beaulieu: D'accord.

Selon vous, comment pourrait-on faire pour susciter davantage l'adhésion des pêcheurs à la détermination des aires protégées?

Philippe Archambault: Je crois qu'il faut les emmener en mer avec nous, sur le même bateau que des scientifiques et différents intervenants. Lorsque je suis en mer avec des pêcheurs de homard et que, dans une zone d'exclusion de pêche, on leur démontre que les homards sont tous plus gros et que les femelles ont plus d'œufs, je vous garantis qu'ils trouvent soudainement cette option très intéressante.

Mario Beaulieu: Vous semblez dire qu'ils ne comprennent pas bien les effets des aires protégées et que c'est pour ça qu'ils réagissent négativement.

Philippe Archambault: Je crois que toute personne sait qu'une aire marine protégée a pour but de protéger et préserver la ressource. Il faut faire plus de sensibilisation et démontrer davantage les bienfaits de ces zones. Il y a énormément d'études internationales qui les démontrent, mais, comme le dit l'expression, l'herbe est toujours plus verte ailleurs.

Il faudrait donc faire un peu plus d'études concrètes dans nos propres eaux, au Canada, pour convaincre nos gens. On veut toujours que l'étude soit faite dans notre cour. On dit toujours que c'est différent chez soi. C'est beau, les études internationales qui font un recensement de tout, car ça nous permet de nous comparer aux autres, mais si nous faisons nos propres études ici, c'est beaucoup plus simple de croire ce qui se passe dans nos propres eaux, dans notre propre cour arrière, que si nous regardons les études faites en Norvège, en Australie ou ailleurs. Souvent, ce que celles-ci démontrent est beaucoup plus difficile à croire. On se dit que c'est loin, que c'est chaud et que c'est différent de nos propres eaux.

Mario Beaulieu: Merci.

Madame Rigg, de votre côté, avez-vous déjà assisté à des consultations? Que pensez-vous du lien entre le ministère et les pêcheurs?

[Traduction]

Le président: Madame Rigg, veuillez donner une courte réponse, parce que le temps est écoulé.

Catherine Rigg: À Gwaii Haanas, par exemple, la communauté des pêcheurs a été le groupe le plus consulté lorsque le zonage marin a été décidé. Il y avait des agents de liaison des pêches, des agents de liaison des pêches commerciales et un comité consultatif composé de représentants de différents secteurs, y compris celui des pêches. Il y a eu des réunions bilatérales avec différents secteurs, puis il y a eu le processus du PGIP du ministère des Pêches et des Océans qui a mobilisé les pêches. Lorsque le zonage a été établi pour Gwaii Haanas, les membres du secteur ont été largement consultés, beaucoup plus que les exploitants d'entreprises touristiques maritimes, par exemple.

Cela dit, je veux être claire. J'appuie cette façon de faire.

[Français]

Le président: Merci beaucoup.

[Traduction]

Voilà qui met fin à notre première série de questions.

Nous allons passer à une deuxième série de questions abrégée, pour des raisons de temps. Nous aurons deux interventions de quatre minutes et une intervention de deux minutes.

Monsieur Small, vous disposez de quatre minutes. Allez-y.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue aux témoins.

Monsieur Archambault, les Premières Nations du Nord participent à de nombreuses coentreprises pour la pêche au flétan noir, aussi appelé turbot, et à la crevette. C'est un élément important de leur interaction avec l'écosystème, et cela leur permet de gagner leur vie en exploitant les océans du Nord. C'est un élément important de la réconciliation avec nos Premières Nations dans le Nord également.

Pourquoi voulez-vous leur interdire la pêche, les priver de leur gagne-pain et du processus de réconciliation qui a été entrepris en leur donnant un meilleur accès à la pêche en partenariat avec d'autres groupes dans le Nord?

[Français]

Philippe Archambault: Merci de votre question.

[Traduction]

Tout d'abord, je n'ai jamais parlé d'interdire la pêche. Je tiens à vous corriger. J'ai simplement dit que nous devons protéger certaines zones. C'est très différent d'interdire à quelqu'un de pêcher. Je pense qu'il est très important dans ce cas-ci que nous évaluions, surtout pour l'Arctique, où tout change à un rythme... Nous n'avons donc pas les données. Nous avons certains renseignements, mais pas assez pour prendre des décisions. Nous allons mesurer certaines de ces variables dans le Nord, certains des changements, une fois par année.

• (1250)

Clifford Small: Vous venez de dire que vous n'avez pas les données, que vous n'avez pas les paramètres nécessaires pour prendre ces décisions. Pourquoi voulez-vous continuer dans la même voie alors que vous venez de dire que, au fond, cela n'a pas de sens?

[Français]

Philippe Archambault: J'essaie de trouver le terme exact. En ce qui concerne les consultations en matière de protection, on ne veut pas détruire dès le départ avant même de savoir ce qu'il est possible d'exclure. Je suis sûr que vous aimeriez mieux aller chez votre médecin une fois par semaine pour connaître votre état de santé, plutôt que d'y aller une fois par année.

Dans ce cas-ci, présentement, nous n'avons pas l'information nécessaire pour dire qu'on peut continuer d'exploiter la ressource à un rythme très soutenu, mais je n'ai jamais dit qu'il fallait qu'il n'y ait aucune exploitation. Nous voulons que des paramètres adéquats soient établis avant qu'on pige dans notre capital, comme je l'ai mentionné précédemment.

[Traduction]

Clifford Small: Merci.

Madame Rigg, M. Mavin a parlé plus tôt de la productivité de la pêche dans la biorégion du Nord dans l'aire protégée proposée. Il s'agit actuellement d'un site d'intérêt.

Le poisson et les fruits de mer pêchés et produits au Canada contribuent énormément à la sécurité alimentaire du pays. Êtes-vous d'accord?

Catherine Rigg: Je crois que la pêche représente une part importante de l'économie du Pacifique Nord, tout à fait.

Clifford Small: Des témoins ont dit au Comité que les zones fermées à la pêche sont si productives qu'elles ne seront pas remplacées à l'extérieur des zones de protection actuelles et proposées. Ce sera impossible. Cela aura-t-il une incidence sur la sécurité alimentaire des Canadiens?

Catherine Rigg: Nous avons entendu la même chose dans toutes les discussions au sujet de toutes les initiatives relatives aux aires protégées qui ont eu lieu. Il n'est pas surprenant que les pêcheurs s'inquiètent du précédent créé par la perte possible de l'accès à certaines zones. Comme je l'ai dit plus tôt, je pense que le plus important, c'est que les pêcheurs participent à la prise de décisions et à la conception des zones de protection marine, et que tous les efforts soient déployés pour atténuer les répercussions sur tous les secteurs, y compris la pêche.

Je pense que la sécurité alimentaire au Canada est un enjeu beaucoup plus vaste qui ne sera pas réglé en permettant la pêche partout ou en limitant certaines initiatives de conservation qui sont censées profiter à long terme à tout le monde.

Clifford Small: Il ne me reste que quelques secondes.

Le président: Je crains que nous ayons déjà dépassé le temps prévu. Nous ne disposons que de quatre minutes pour cette série de questions.

Clifford Small: Vous l'avez interrompu. Vous m'interrompez.

Le président: Pas du tout, monsieur Small, mais nous devons passer au prochain intervenant.

Nous allons entendre M. Morrissey, qui dispose de quatre minutes.

Robert Morrissey: Ma première question s'adresse à Mme Rigg.

Madame Rigg, une chose qui est ressortie clairement des témoignages devant le Comité, c'est que le processus laisse beaucoup à désirer. Seriez-vous d'accord pour dire qu'il y a eu beaucoup de propos alarmistes au sujet des zones de protection marine et de leurs répercussions sur les pêcheurs commerciaux?

Catherine Rigg: Je conviens qu'il y a eu beaucoup de propos alarmistes. Je ne peux pas parler des processus dans l'Est, sur la côte atlantique et dans l'Arctique. Dans le Pacifique Nord, les processus auxquels j'ai participé et dont je suis au courant ont été exceptionnellement complets et ont mobilisé les pêcheurs du début à la fin.

Robert Morrissey: Vous avez dit que les pêcheurs représentaient le groupe le plus consulté dans une région donnée. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet, car nous entendons constamment dire que les pêcheurs n'ont pas été consultés?

Catherine Rigg: Je parlais de la région de Gwaii Haanas. Il s'agit d'une réserve d'aire marine nationale de conservation. Le secteur de la pêche a participé de façon exceptionnelle à ce processus en ce qui concerne le zonage marin complet qui a été réalisé et achevé en 2018. D'autres secteurs y ont participé, mais pas dans la même mesure. Cette zone permet la pêche dans plus de la moitié de la réserve d'aire marine nationale de conservation. Ce n'est que dans les zones de protection strictes que la pêche commerciale est interdite.

• (1255)

Robert Morrissey: Il y a un thème général évoqué par ceux qui s'y opposent, à savoir que la pêche n'est pas autorisée dans les zones de protection marine. Pour que ce soit clair, dans ce cas particulier, la pêche est-elle autorisée?

Catherine Rigg: La pêche est autorisée dans plus de la moitié de l'aire, dans des zones à usages multiples: pour la pêche commerciale et la pêche récréative. Ce n'est que dans les zones de protection strictes qu'elle ne l'est pas. Toute la zone serait considérée comme une zone de protection marine et contribuerait à l'atteinte des objectifs dont il est question, même si le chalutage de fond, par exemple, est permis à certains endroits, et continuera de l'être. Cela serait calculé dans le cadre des initiatives de protection dont il est question.

Robert Morrissey: Vous avez parlé de la conception d'une zone de protection marine qui est logique. Pourriez-vous à nouveau préciser votre définition de ce qui serait logique? Vous en avez parlé tout à l'heure.

Catherine Rigg: Il s'agit de réduire au minimum les répercussions, de décider des zones qu'il est important de protéger et des valeurs associées à ces zones, et de réduire au minimum les répercussions sur les utilisateurs, y compris les pêcheurs commerciaux et récréatifs. La conception d'une zone de protection marine peut mini-

miser les répercussions sur les secteurs. J'ai entendu d'autres intervenants en parler comme d'une attaque contre les pêches ou d'une fermeture des pêches. Pourtant, le travail de conception auquel nous avons participé et que nous connaissons bien a permis de réduire les répercussions à moins de 10 à 8 % pour les pêches commerciales.

Je pense qu'il est possible de faire ce travail de manière scientifique, intentionnelle et qui vise à assurer la durabilité de tous les secteurs à long terme. Le tourisme n'est pas la solution à Haida Gwaii; c'est une partie de la question. Nous voulons qu'il y ait des pêches là-bas. Nous voulons une industrie forestière en santé. Nous devons diversifier nos économies. Les zones de protection marine ne constituent pas une menace pour les pêches de la façon dont certaines personnes l'ont fait valoir.

Robert Morrissey: J'avais une question pour M. Archambault, mais je crois que je n'ai plus de temps.

Le président: Malheureusement, non.

[Français]

Le dernier intervenant est M. Beaulieu, qui a la parole pour deux minutes.

Mario Beaulieu: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Rigg, vous avez dit qu'il y avait eu beaucoup de consultations. Est-ce que, selon vous, les consultations ont suffisamment impliqué les pêcheurs privés dans le processus?

[Traduction]

Catherine Rigg: Oui. Il y a eu de longues discussions avec les représentants des pêcheurs et avec les pêcheurs individuels.

Par le passé, l'industrie de la pêche sur la côte Ouest était composée de petits bateaux dans les communautés côtières. De nos jours, les quotas sont beaucoup plus concentrés. Une grande partie de ces quotas appartiennent à des sociétés. Même la pêche récréative appartient à de grandes entreprises aux poches bien garnies qui profitent de la pêche depuis très longtemps. Il est aujourd'hui plus difficile de trouver des pêcheurs individuels. Ils ont beaucoup à apporter parce qu'ils ont vu les changements au fil du temps.

Dans le cadre des processus auxquels j'ai participé, j'ai vu des efforts pour faire participer des pêcheurs individuels ainsi que des représentants du secteur.

[Français]

Mario Beaulieu: Comment expliquez-vous que les autres témoins semblaient dire qu'ils n'étaient pas consultés et que ça ne fonctionnait pas, alors que, dans votre région, selon vous, ça fonctionne bien?

[Traduction]

Catherine Rigg: Cela fonctionne bien, et cela peut être bien fait.

Je ne peux pas parler de leur expérience personnelle, mais lorsque des solutions sont créées par un groupe et présentées à une table, d'autres personnes ont aussi leur mot à dire... les Premières Nations, le secteur du transport maritime et celui du tourisme. Tous ces autres secteurs y contribuent. La réponse ne peut pas être dictée par un seul secteur. Il faut que ce soit un processus de collaboration. Si des personnes et des groupes disent ne pas avoir été suffisamment consultés, c'est peut-être parce qu'ils ne sont pas satisfaits de la conception finale et qu'ils pensent qu'elle devrait refléter entièrement leurs intérêts. Je ne fais que spéculer.

Je pense que tout le monde doit être à la table pour prendre ces décisions ensemble afin que nous comprenions pourquoi il est important de continuer à autoriser la pêche dans certaines zones et pourquoi il est important de protéger d'autres zones afin de permettre l'atteinte d'autres objectifs culturels ou écologiques.

● (1300)

[*Français*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Beaulieu.

[*Traduction*]

Voilà qui met fin à la deuxième partie de notre réunion.

Je tiens à remercier les témoins d'avoir pris le temps de venir ici aujourd'hui et d'avoir fait preuve de souplesse étant donné certaines difficultés techniques que nous avons rencontrées. Leurs témoignages nous seront très utiles pour finaliser notre rapport et les recommandations au gouvernement qui en découleront.

Nous allons suspendre brièvement la séance afin de passer à la dernière partie de notre réunion à huis clos. Les membres du public et les témoins devront donc quitter la salle avant que nous commençons.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>